

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RINNUVATA DI A MISSA À DISPUSIZIONI DI PARSUNALI**  
**DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA PRESSU À U SIRVIZIU**  
**D'INCENDIU È DI SUCCORSU DI PUMONTI**

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION DE**  
**PERSONNELS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AUPRÈS**  
**DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CORSE-**  
**DU-SUD**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le présent rapport a pour objet de vous proposer le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux auprès du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud de deux fonctionnaires de la Collectivité de Corse.

Il s'agit d'un fonctionnaire de catégorie A relevant de la filière technique chargé des fonctions de chef du Pôle technique, et d'un fonctionnaire de catégorie B relevant de la filière administrative, chargé des fonctions de Chef du service de gestion des instances.

L'application de cette procédure relève des mesures relatives au régime de la mise à disposition des articles L. 512-6 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 du Code Général de la Fonction Publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

Concernant les dépenses de traitement et de charges sociales afférentes aux emplois occupés, la loi pose le principe du remboursement obligatoire.

Toutefois, il peut être dérogé à cette obligation conformément aux dispositions prévues à l'article L. 512-15 du Code Général de la Fonction Publique.

À ce titre, les dépenses de traitement et de charges sociales afférentes aux emplois détenus par les fonctionnaires mis à disposition sont supportées par la Collectivité de Corse.

Ces dispositions financières seront appliquées pour la durée de la convention fixée à un an.

Par ailleurs, le SIS 2A peut verser aux fonctionnaires mis à disposition un complément de rémunération. Ce complément reste à la charge de l'établissement d'accueil.

Je vous demande à présent de vous prononcer sur le renouvellement de cette mise à disposition pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vous trouverez ci-annexé un projet de convention, précisant les modalités de cette mise à disposition, que vous m'autoriserez à signer ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.